



Les courses doivent jouer leur meilleure carte: nos 230 hippodromes.



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

J'ai eu l'occasion d'écrire dans un précédent *Grain de Sel* que la crise économique avait eu un impact mécanique sur l'activité du P.M.U. Cette évidence a curieusement suscité un certain nombre de messages en retour, pointant du doigt l'évolution très positive du chiffre d'affaires de la Française des Jeux en 2014. Le sujet mérite d'être qu'on s'y arrête.

Une distorsion de concurrence insupportable...

Le jeu aux courses ne peut s'éloigner d'une base de départ: il s'agit toujours de trouver le gagnant, parfois avec le second, le troisième et plus (jusqu'au cinquième aujourd'hui). Le PMU imagine des combinaisons, des reports, des jeux verticaux et horizontaux, des bonus, des variantes diverses.... Mais la base de nos paris sera toujours, peu ou prou de trouver le gagnant. Cela limite la création de jeux réellement nouveaux, alors qu'en matière de jeux de grattage, avec un peu d'imagination on peut

Vendredi 6 mars 2015 – N° 67

renouveler à l'infini, non pas les éléments du hasard, mais leur présentation marketing.

Ce désavantage consubstantiel à la réalité des paris hippiques n'est pas un élément nouveau. Le prisme des chiffres de l'année 2014 est cependant assez déformant : les gains de chiffre d'affaires de la Française des Jeux (5,2 %) sont assis pour 1/3 sur une augmentation de 25 % du prix du ticket du produit record, *l'euro million*, pour les deux tiers restants sur les paris sportifs. On touche là ce qui est nouveau et lourd de conséquences en termes concurrentiels: c'est la possibilité donnée à la seule Française des Jeux de commercialiser ses paris sportifs dans son réseaux de points de vente pendant que le P.M.U. doit se limiter à la distribution de ces mêmes paris uniquement sur internet. Autant dire que la FdJ bénéficie d'un avantage considérable sur ce segment de marché en forte croissance.

Ce nouveau privilège donné par l'Etat à sa filiale de jeux de hasard dans un domaine (les paris) qui n'est pas le sien vient s'ajouter à la distorsion de concurrence dans la rémunération des détaillants (2 % contre 5,2 %). La différence de traitement se creuse donc et nuit aux filières via le P.M.U. dont la marge finance les allocations et ses emplois

.... qui justifie une mobilisation face aux pouvoirs publics.

Nul doute que la porte ouverte à Vincennes le jour du prix d'Amérique par le ministre de l'Agriculture aux Présidents du Trot et du Galop et que j'évoquais dans un récent *Grain de Sel*



doive permettre d'avancer sur le sujet. Les deux présidents des sociétés mères ne ratent pas une occasion, face aux représentants de la tutelle de faire état de cette situation pour le moins injuste et qui explique pour partie (seulement bien sûr) les maux conjoncturels du P.M.U.

Depuis toujours, l'administration de Bercy a maintenu vis-à-vis de la Française des Jeux un régime de faveur. Si on s'en tient de façon étroite à la rentabilité directe pour les finances publiques, le circuit financier est de fait plus performant.

A cela près que la FdJ ne finance qu'elle-même en dehors du Budget de l'Etat: il n'y a pas, à la clef, une filière agricole entière, des emplois, une politique d'aménagement et d'animation des territoires, du commerce international. Mais malgré la pertinence de nos arguments, les cabinets seront toujours difficiles à convaincre. Par voie de conséquence, les ministres aussi.

Les Présidents de Sociétés de courses : nos meilleurs ambassadeurs

Renoncer ? Evidemment non ! Sans cesser de décrire sans cesse le déséquilibre qui handicape les filières hippiques, il faut passer au-dessus du mur de Bercy, de celui de la haute administration et des ministres qui lui obéissent bien souvent sur les sujets réputés techniques. Précisément la question n'est pas technique. Elle est concrète.

A ce stade, il faut que l'Institution des courses joue un des ses atouts maîtres : son implantation nationale. La Loi de mai 2010 sur l'ouverture « maîtrisée » du marché des jeux en ligne stipule qu'une « clause de revoyure » sera mise en œuvre si nécessaire pour corriger tous

déséquilibres constatés après quelques années de mise en œuvre. Nous voilà dans ce cas de figure prévu explicitement par le législateur. Il faut donc nous tourner vers les parlementaires pour mettre en œuvre cette disposition.

Le lobbying doit venir du terrain. 230 hippodromes français, c'est la première de nos richesses et les élus locaux en sont particulièrement conscients. Chacun dans sa ville, sa circonscription, se veut le garant de ce qui est une partie de la richesse de son territoire.

Nombreux sont les Présidents de Sociétés de Courses qui entretiennent des relations suivies avec les élus. C'est à eux que je veux aujourd'hui lancer un appel pour qu'ils poussent les parlementaires à faire pression sur le gouvernement pour que cessent ces insupportables distorsions de concurrence.

Les élus de terrain, ceux de nos champs de courses, de nos haras, de nos centres d'entraînement, de toutes tendances politiques, sont conscients de ce qu'apportent les hippodromes au tissu économique de leur région. Réunis, ils sont plus puissants que les cabinets parisiens. Reste à leur faire comprendre que ce qui est en jeu, c'est le modèle même des courses françaises, basé sur cette implantation nationale. Que si les choses ne se corrigent pas, c'est « leur » hippodrome qui sera en danger.

En mobilisant notre réseau de 230 décideurs au sein des sociétés de courses, nous pouvons avancer. Nous y arriverons.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr